



Equi English Conditions Générales de vente

1. Paiement

Réservation oblige à payer 350 euros et le reste à payer en entier 30 jours avant le séjour.

2. Annulation / Remboursement

Lorsqu'un cavalier est inscrit pour un séjour, un créneau lui est réservé, permettant ainsi la gestion d'une cavalerie, de la logistique et de l'ensemble du personnel de l'organisateur. Les séjours ne sont pas remboursables sauf dans les cas suivants : - Souscription d'une option annulation (remboursements indiqués lors de la souscription) - Séjours réservés ou réglés plus de 6 mois à l'avance, remboursables sur présentation d'un certificat médical de contre indication à la pratique de l'équitation. Pour tout autre motif d'empêchement du client, la demande de remboursement sera étudiée par la direction de l'organisateur qui se réserve le droit de refuser le remboursement. - Sous réserve des places disponibles et de pouvoir justifier d'un motif médical ou professionnel, le cavalier momentanément empêché de participer au séjour peut demander à le reporter à une date ultérieure. Les cavaliers arrivés en retard ne pourront en aucun cas prétendre rattraper ce retard, ou prétendre à une éventuelle réduction. Toute activité à la carte non décommandée au minimum 7 jours à l'avance reste due en intégralité.

COVID

Si votre enfant teste positif de Covis juste avant son arrivée, nous proposons un changement de dates ou remboursement total. Le changement de date peut durer jusqu'à 12 mois.

3. Image des personnes

Les cavaliers, leurs représentants légaux ou leurs accompagnateurs sont susceptibles de faire l'objet de prises de vues individuelles ou collectives lors des activités proposées durant le séjour. Lorsqu'ils acceptent la captation de leur image, ils cèdent irrévocablement à l'organisateur, le droit d'exploiter leur image à des fins commerciales et notamment, de la promotion des activités équestres, sur tous supports existants ou à venir. Toute personne s'opposant à l'utilisation à d'autres fins que d'information, de son image individuelle ou de celle de son enfant mineur doit en informer l'organisateur avant toute prise de vue.

4. FFE Licence

Une licence FFE est obligatoire. Si votre enfant n'a pas de licence nous pouvons le fournir par notre club Ecuries de Primery.

5. Vol/dégradation de matériel

Les cavaliers sont responsables de leurs affaires. L'organisateur du séjour n'a aucune obligation de surveillance sur les affaires de ses clients. En cas de vol ou de dégradation de matériel, l'organisateur est déchargé de toute responsabilité.

6. Règlement Intérieur

Un règlement intérieur est applicable au sein de l'organisateur de séjour. Les cavaliers, leurs représentants légaux et leurs accompagnateurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur. Tout manquement au règlement intérieur correspond au non-respect du présent contrat et peut donner lieu à une sanction voire à l'exclusion du séjour